

Tarif Energie Réactive

Les usagers dont l'installation bénéficie d'un tarif Profil Pro BT, Profil Pro MT ou ayant une intensité supérieure à 100 ampères se voient facturer mensuellement l'énergie réactive supérieure à 0.48 kvarh par kWh (cosphi < 0.9).

	<i>Hors TVA</i>	<i>TVA incl.</i>
Installation basse tension	3.50	3.78
Installation moyenne tension	2.90	3.13

Ce tarif est subordonné aux dispositions du règlement pour la fourniture de l'énergie électrique. Un règlement approuvé par le Conseil d'administration de SIG fixe les modalités d'application du présent tarif.

Ce tarif a été adopté par le Conseil d'administration des Services Industriels de Genève le 2 novembre 2006, et approuvé par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2006, en application de l'art. 160, al. 2, lettre a), de la Constitution genevoise du 24 mai 1847 et de l'art. 38, lettre a), de la loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. Ils remplacent le tarif du 1er octobre 2004.

Applicable dès le 1er janvier 2007.

Le présent tarif prend en compte le taux de TVA en vigueur à partir du 01.01.2011, à savoir 8%.